



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE

E/CONF.69/L.17  
23 juin 1977

FRANCAIS SEULEMENT

---

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR  
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES  
Athènes, 17 août-7 septembre 1977  
Point 14 c) de l'ordre du jour provisoire.  
Politiques, méthodes et coopération relatives  
à la nomenclature des détails topographiques  
échappant à une souveraineté unique :  
c) Détails sous-marins.

PRATIQUES COURANTES DANS LE TRAITEMENT  
DE LA TOPONYMIE SOUS-MARINE<sup>\*1/</sup>

Rapport présenté par le Canada

---

\* Document préparé par M. Ewing, hydrographe fédéral du Canada, chef du Service hydrographique du Canada, directeur général de la Direction générale des levés marins, sciences océaniques et aquatiques du Ministère de l'environnement et des pêches, et président du Comité consultatif de la toponymie sous-marine, du Comité permanent canadien des noms géographiques.

1/ La version anglaise de ce rapport est publiée dans le numéro spécial de la revue "CANOMA", vol. 3, No 1, qui sera distribué à la Conférence.

PRATIQUES COURANTES DANS LE TRAITEMENT  
DE LA TOPONYMIE SOUS-MARINE<sup>\*</sup>

Rapporté présenté par le Canada

Le Canada possède un littoral qui est un des plus longs au monde. En raison de la récente déclaration qui a porté à 200 milles de nos côtes la juridiction du Canada dans le domaine des pêches, il est de plus en plus nécessaire d'accroître notre connaissance des fonds océaniques moyens, de faire progresser la cartographie bathymétrique des phénomènes sous-marins et d'identifier exactement et précisément les formes morphologiques découvertes.

Depuis dix ans, le Comité consultatif de la toponymie sous-marine a étudié et recommandé divers noms d'éléments sous-marins et il a favorisé l'établissement d'une terminologie qui pourrait être acceptée dans le monde entier. Le Comité, qui est composé de sept membres et représente un large éventail d'intérêts, notamment la défense, les pêches, l'océanographie, l'écologie marine, la géologie marine, la bathymétrie, les affaires du Nord et la toponymie, a aussi participé à l'élaboration de principes et de règles qui seront appliqués dans les régions qui intéressent le Canada. Ces principes et règles ont été révisés en collaboration avec la Commission de toponymie des Etats-Unis afin que nos deux pays puissent mettre au point et utiliser des approches normalisées. Le texte intégral des principes et des règles proposés sera présenté à la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Voici en résumé, les principes proposés :

Résumé des principes proposés pour l'appellation des éléments sous-marins voisins du Canada.

1. Les noms donnés par d'autres pays seront acceptés s'ils sont conformes aux principes suivants;

---

\* Document préparé par M. Ewing, hydrographe fédéral du Canada, chef du Service hydrographique du Canada, directeur général de la Direction générale des levés marins, sciences océaniques et aquatiques du Ministère de l'environnement et des pêches, et président du Comité consultatif de la toponymie sous-marine, du Comité permanent canadien des noms géographiques.

<sup>1/</sup> La version anglaise de ce rapport est publiée dans le numéro spécial de la revue "CANOMA", vol. 3, No 1, qui sera distribué à la Conférence.

/...

2. Les noms et la terminologie établis seront acceptés;
3. Il faut éviter les doubles emplois de noms;
4. L'orthographe des noms d'origine commune doit être uniforme; les désignations dans plus d'une langue seront acceptées si l'usage en est bien établi; les règles linguistiques concernant l'accentuation et l'orthographe seront acceptées;
5. Il faut n'utiliser que rarement des noms de personnes; le cas échéant, ces noms doivent rappeler une contribution marquante dans la région, dans l'histoire et l'avancement des sciences de la mer ou de la terre ou dans l'exploration;
6. On préfère d'abord les noms descriptifs et choisis par association d'idées, puis les noms dérivés de navires, d'institutions et de personnages historiques qui ont contribué à la découverte, à la vérification et à l'interprétation de phénomènes océaniques;
7. La terminologie doit refléter l'usage; elle peut être liée aux caractères génétiques ou physiques; il faut que les nouveaux termes soient approuvés avant leur publication.

En sa qualité de membre de l'Organisation hydrographique internationale, le Service hydrographique canadien a convenu de n'utiliser que les noms qui concordent exactement avec les désignations prescrites par la source la plus autorisée. Ainsi, chaque pays membre fournira une couverture toponymique complète qui sera utilisée par tous les autres bureaux hydrographiques nationaux qui publient des cartes et d'autres documents de navigation ayant trait à la même région. Par ailleurs, les cartes du Canada qui couvrent des régions étrangères indiquent des noms approuvés par les pays souverains dans ces régions. Ces ententes internationales doivent aider à atteindre l'objectif de normalisation des noms géographiques que visent les Nations-Unies.

Le Comité d'étude de la carte générale bathymétrie des océans (CGBO) a été réorganisé en 1973 et transformé en un comité conjoint de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO et de l'Organisation hydrographique internationale. L'Hydrographe fédéral du Canada en préside le sous-comité de la toponymie et de la nomenclature des éléments des fonds océaniques.

Le Comité consultatif de la toponymie sous-marine est convaincu que les discussions engagées à l'échelon international permettront d'aboutir à une entente sur la normalisation de la toponymie des fonds océaniques et que toutes les parties en arriveront à un accord quant à la définition et à l'utilisation de la terminologie, des principes et des règles à adopter à l'égard de la nomenclature et de la terminologie. Notre principale tâche pour l'avenir consistera à communiquer aux spécialistes des sciences de la mer et aux rédacteurs de revues scientifiques les définitions, les principes et les règles qui sont approuvés.